



www.belgian-english-cocker-club.be

REGLEMENT INTERNE en vigueur à partir du 01.01.2012

« PUBLICITE ETALONS SUR LE SITE INTERNET DU BECC »

Approuvé à l'Assemblée Générale du 29.05.2011

- La publicité est toujours due par année calendrier.
(Si payé après le 1er octobre = valable également pour l'année suivante)

TESTS DEMANDES ET REGLEMENTATION:

- PROFIL ADN
- CERTIFICAT D'ADMISSION A L'ELEVAGE LOSH (pour les chiens nés après le 01.01.2008)
(Conformément au règlement de la SRSH).
- TEST OCULAIRE ANNUEL
- RESULTAT DU TEST ADN FN (Néphropathie Familiale)
- RESULTAT DU TEST ADN APR (Atrophie Progressive de la Rétine).

RESULTATS EN EXPOSITION :

L'étalon doit avoir obtenu 2X le qualificatif « TRES BON » lors d'une exposition CAC.
Un de ces deux qualificatifs peut être obtenu lors d'une JOURNEE DES JEUNES COCKERS ET VETERANS DU BECC.

- Le propriétaire de l'étalon doit être membre du BECC depuis un an au moins en date de la demande de publicité.

Le propriétaire doit TOUJOURS se conformer à TOUS les règlements de la SRSH !

- Photo récente de l'étalon.

Comment procéder si vous voulez publier votre étalon sur le site du BECC :

Verser €15.00 sur le compte bancaire du BECC avec la communication :
"publicité étalon"

TOUTES les données demandées doivent être envoyées par la poste ou par email à la
SECRETARE du BECC

MELISSA APERS : wiggings@telenet.be

En cas de constat de non-respect des conditions exigées, les publicités déjà payées ne seront en aucun cas remboursées.

Le comité du BECC



Belgian English Cocker Club



ASBL / VZW

KKUSH / URCSH nr 1118